

Réunion du 12 février 2021

Lieu de réflexion et d'échanges entre une vingtaine d'administratrices et d'administrateurs de sociétés du SBF 120, le Cercle a tenu sa dix-huitième réunion le **12 février 2021**.

Sur les thèmes qui leur sont proposés, les membres du Cercle organisent et orientent leurs débats entre pairs en toute liberté et confidentialité.

La transcription des débats qui est faite ci-dessous en respecte le style direct afin de leur conserver leur spontanéité.

Thème 1

GOVERNANCE DES ENJEUX RSE

Le renouvellement de la stratégie de l'Union européenne (UE) sur la finance durable est une étape structurante dans le verdissement du secteur financier. La Commission européenne a ainsi ouvert une consultation sur ce sujet au printemps 2020, laquelle abordait de nombreux thèmes dont celui de la gouvernance d'entreprise. La Commission européenne souligne en effet que tant les entreprises que les investisseurs doivent tenir compte des facteurs de durabilité et de l'horizon de temps long-terme dans leurs décisions et leurs stratégies.

Parallèlement, la crise sanitaire n'a pas freiné l'élan de la croissance des financements à dimension ESG. Bien au contraire, elle a clairement contribué à l'accélération du mouvement d'imbrication des problématiques ESG dans la sphère des financements, même si cette thématique résulte aussi de paramètres antérieurs à la crise, en particulier au regard des exigences des investisseurs autour des sujets de l'ESG qui n'ont cessé de se renforcer sous la contrainte réglementaire mais aussi des clients finaux, poussant les émetteurs à promouvoir davantage d'informations dans ce domaine.

Enfin les nouveaux enjeux autour de la lutte contre le changement climatique bousculent la donne dans les entreprises, les forçant à afficher plus clairement leurs ambitions dans ce domaine, dans un système où les attentes semblent déconnectées du monde réel.

Référentiel ESG

Constatant l'accélération du mouvement d'imbrication des problématiques ESG dans la sphère des financements, des réglementations et de la communication, plusieurs participants mettent le doigt sur la difficulté que constitue l'absence de référentiel normé pour encadrer le suivi et l'information ESG. L'existence d'un tel référentiel à l'instar du référentiel international IFRS en matière d'information financière serait une réponse adéquate, rassurante et universelle, face à la multiplication des index et autres critères de performance aussi hétérogènes que difficiles à contrôler. Ce serait également une réaction à la « main mise » des

proxys sur le sujet des indicateurs qui peut s'avérer l'expression d'intérêts divers. Les récentes initiatives de certains organismes comme l'ESMA quant à l'impact de ces sujets ESG sur la communication financière vont dans ce sens mais ne traitent pas encore complètement la question.

Dans certains groupes y compris de taille modeste, le Comité de Rémunération donne l'impulsion pour introduire des critères RSE dans les critères de rémunération variable. Pour ce faire il s'appuie sur le rapport DPEF qui est une bonne base, sans doute insuffisamment exploitée dans les conseils d'administration. Mais il est certain que l'on a besoin de



davantage de critères précis et normés. Le rapport de la Commission Européenne sur ce sujet, à l'issue de la consultation publique qui a été lancée, est attendu avec impatience. On peut en espérer un cadre davantage comparable d'un groupe à l'autre, même si en France, l'expérience NRE s'est révélé un peu décevante en la matière.

RSE : comité ou Conseil ?

Les participants au débat soulignent qu'ils font l'expérience dans leurs groupes de la création et du fonctionnement depuis ces dernières années de comités RSE au sein de leurs Conseils. Leurs domaines de responsabilité portent sur les enjeux d'environnement au sens large, les enjeux sociaux et sociétaux, ainsi que la gouvernance. Une majorité de sujets sont traités dans le cadre de ces comités mais une tendance actuelle est aussi d'essayer de porter au maximum ces sujets en conseil d'administration qui est le plus haut niveau de gouvernance et vérifier que la Direction avance bien sur ces sujets.

Certains de ces sujets ESG/RSE méritent de sortir du comité RSE et d'être portés directement par le Conseil, avec la même rigueur qu'il consacre aux autres questions qui entrent dans son champ direct de responsabilité, et ce en interaction avec le comité d'audit et le comité des rémunérations. Ceci est indispensable pour assurer une cohérence de vue et d'actions quel que soit l'angle sous lequel on considère ces questions (incentives, communication, etc.).

Judiciarisation des sujets RSE ?

Face à la pression de certains activistes poussant les entreprises à s'exprimer sur d'autres critères que ceux purement financiers, une autre tendance nette qui ne manque pas de poser question est celle de la judiciarisation de ces sujets. La question de la responsabilité (collégiale voire personnelle) des administrateurs autour de ces enjeux RSE revient avec force, à la suite par exemple du Livre blanc UK tendant à renforcer la responsabilité personnelle de l'administrateur sur les comptes et le contrôle interne, projet qui pourrait déboucher sur une nouvelle loi au Royaume-Uni.

Comités des parties prenantes

Outre les comités RSE, les participants au débat évoquent également les comités des parties prenantes. Il s'agit de comités récemment créés ou réactivés opérant au niveau des directions générales et qui ne sont pas des comités spécialisés émanant du conseil d'administration. En faire des comités ad hoc du Conseil semble incompatible avec le respect de cohérence des intérêts défendus au sein des conseils d'administrateurs. Ils ont cependant l'avantage d'être un lieu de veille et d'écoute des parties prenantes pour le management. Rendus juridiquement obligatoires dans les sociétés à mission, ces comités des parties prenantes sont un enjeu étroitement relié à celui de la raison d'être. Pour les sociétés qui affichent une raison d'être, se doter volontairement d'un comité des parties prenantes peut être une réponse face au besoin de suivre et vérifier que la mission, la raison d'être, est bien mise en œuvre ●